



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Téléphone 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@cg86.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 20 juin 2014 à 19 h 30, à la Mairie

Étaient présents :

Serge **BEGOIN**, Jean-Luc **COIFFARD**, Gontrand **DELIASSUS**, Frédéric **FAUCHARD**, Gaëtan **HOCHART**, Isabelle **KESTEMAN**, Timothy **KING**, Anne **LAURENT**, Patricia **RAVAILLAULT**, Christophe **REGEON**, Régis **SIROT**, Gilles **THOMAS**, Guy **DEGREEF**

Excusée :

Absent :

Hélène **DEGREEF** a donné pouvoir à Guy **DEGREEF**
Maïlys **CHABRUN** a donné pouvoir à Régis **SIROT**

Secrétaire de séance : Gontrand **DELIASSUS**

.....

Date d'envoi des convocations : **13 juin 2014**.

▷ Ordre du jour :

- 1) Désignation de délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs de la Vienne.

1/ Désignation de délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs de la Vienne.

Le décret N° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs fixe la date en vue de la désignation de délégués et de suppléants des conseils municipaux au **vendredi 20 juin 2014** et à la date de l'élection des sénateurs de la Vienne au **dimanche 28 septembre 2014**.

Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant du dernier renouvellement général (article L284), soit de mars 2014.

Le maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire est supérieur au nombre des conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Le maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal, comptant **quinze** membres, devait élire **trois** délégués et **trois** suppléants.

ELECTION DES DELEGUES

Le maire invite les membres du conseil municipal à procéder, au scrutin secret à l'élection des délégués :

Après un appel de candidature, les candidats sont les suivants :

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
SIROT Régis	13
THOMAS Gilles	13
DELIASSUS Gontrand	13

Proclamation de l'élection des délégués :

Monsieur **Régis SIROT**, né le 1^{er} août 1947 à Persac (Vienne), domicilié « 2 lieudit Bagneux la Gernauidière » - 86320 PERSAC, a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur **Gilles THOMAS**, né le 17 janvier 1954 à Lignières-de-Touraine (Indre-et-Loire), domicilié « 26 Grand'Rue » - 86320 PERSAC, a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur **Gontrand DELIASSUS**, né le 15 janvier 1967 à Auchel (Nord-pas-de-Calais), domicilié « lieudit Le Port » - 86320 PERSAC, a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES SUPPLEANTS

Le maire invite les membres du conseil municipal à procéder, au scrutin secret à l'élection des suppléants :

Après un appel de candidature, les candidats sont les suivants :

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
COIFFARD Jean-Luc	13
HOCHART Gaëtan	13
KESTEMAN Isabelle	13

Proclamation de l'élection des suppléants :

Monsieur **Jean-Luc COIFFARD**, né le 4 juillet 1956 à Availles-Limouzine (Vienne), domicilié « 8 route du Breuil » - 86320 PERSAC, a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur **Gaëtan HOCHART**, né le 5 décembre 1958 à Armentières (Nord), domicilié « la Planche » - 86320 PERSAC, a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame **Isabelle KESTEMAN**, née le 29 octobre 1961 à Montmorillon (Vienne), domiciliée « la Potière » - 86320 PERSAC a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.